

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département du Rhône

Nombre de membres :
En exercice : 26
Présents : 23
Votants : 25
(dont 2 pouvoirs)

N°2026-03-04

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le 12 mars à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

27 février 2026

Secrétaire de séance :

Sébastien LAPLACE

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Eric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, TOINET Guy, SARTORETTI Michel
SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien
DALBEPIERRE Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, VERICEL Pauline

Absents excusés :

AGGOUN Jean-Claude
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel,
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à WITHERS Patrick

Absent :

ROY Jean-Sébastien

Le conseil municipal

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Michelot, adjoint aux Finances

Vu le débat d'orientation Budgétaire (DOB) du 26 février 2026

*Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

1. **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 tel que présenté. Il s'élève à la somme **5 991 615, 94 €uros**, pour les dépenses et les recettes de fonctionnement, et **3 888 105,01 €uros** pour les dépenses et les recettes d'investissement,
2. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance



Le Maire

